|  |  |
| --- | --- |
| **NATIONS****UNIES**  |  **EP** |
| UNEP | **Programme des****Nations Unies pour****l’environnement**  | Distr.GÉNÉRALEUNEP/OzL.Pro/ExCom/85/481er mai 2020FRANÇAISORIGINAL : ANGLAIS |

COMITÉ EXÉCUTIF
 DU FONDS MULTILATÉRAL AUX FINS
 D’APPLICATION DU PROTOCOLE DE MONTRÉAL
Quatre-vingt-cinquième réunion

Montréal, 25 – 29 mai 2020

Reportée : 19 – 22 juillet 2020\*

**PROPOSITION DE PROJET : SRI LANKA**

Le présent document comporte les observations et la recommandation du Secrétariat du Fonds sur la proposition de projet suivante :

Élimination

|  |  |
| --- | --- |
| * Plan de gestion de l’élimination des HCFC (phase I, quatrième tranche)
 | PNUD et PNUE |

\* A cause du coronavirus (COVID-19)

**FICHE D’ÉVALUATION DE PROJET - PROJETS PLURIANNUELS**

**Sri Lanka**

|  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- |
| **(I) TITRE DU PROJET**  | **AGENCE** | **DATE D’APPROBATION** | **MESURE DE RÉGLEMENTATION** |
| Plan d’élimination des HCFC (phase I) | PNUD (agence principale) | 62e  | 35 % d’ici 2020 |

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| **(II) DERNIÈRES DONNÉES DE L’ARTICLE 7 (Annexe C - Groupe l)** | Année : 2018 | 10,31 (tonnes PAO) |

|  |  |
| --- | --- |
| **(III) DERNIÈRES DONNÉES SECTORIELLES DU PROGRAMME DE PAYS (tonnes PAO)** | **Année : 2018** |
| Produits chimiques | Aérosols | Mousses | Lutte contre l’incendie | Réfrigération | Solvants | Agent de transformation | Utilisation en laboratoire | Consommation totale du secteur |
|   | Fabrication | Entretien |  |
| HCFC-22 |  |  |  |  | 10,31 |  |  |  | 10,31 |

|  |
| --- |
| **(IV) DONNÉES SUR LA CONSOMMATION (tonnes PAO)** |
| Référence 2009 – 2010 : | 13,9 | Point de départ des réductions globales durables : | 14,1 |
| **CONSOMMATION ADMISSIBLE AU FINANCEMENT (tonnes PAO)** |
| Déjà approuvée : | 4,76 | Restante : | 9,14 |

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| **(V) PLAN D’ACTIVITÉS** | **2020** | **Total** |
| PNUD | Élimination des SAO (tonnes PAO) | 0,22 | 0,22 |
| Financement ($US) | 33 433 | 33 433 |
| PNUE | Élimination des SAO (tonnes PAO) | 0,18 | 0,18 |
| Financement ($US) | 28 137 | 28 137 |

|  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- |
| **(VI) DONNÉES DU PROJET** | **2010** | **2011** | **2012** | **2013** | **2014** | **2015** | **2016** | **2017** | **2018** | **2019** | **2020** | **Total** |
| Limites de consommation du Protocole de Montréal  | s.o. | s.o. | s.o. | 13,9 | 13,9 | 12,5 | 12,5 | 12,5 | 12,5 | 12,5 | 9,1 | s.o. |
| Consommation maximale admissible (tonnes PAO) | s.o. | s.o. | s.o. | 13,9 | 13,9 | 12,5 | 12,5 | 12,5 | 12,5 | 12,5 | 9,1 | s.o. |
| Finance-ment convenu ($US) | PNUD | Coûts de projet | 180 000 | 0 | 0 | 60 000 | 0 | 0 | 127 766 | 0 | 0 | 0 | 31 100 | 398 866 |
| Coûts d’appui | 13 500 | 0 | 0 | 4 500 | 0 | 0 | 9 582 | 0 | 0 | 0 | 2 333 | 29 915 |
| Finance-ment convenu ($US) | PNUE | Coûts de projet | 125 000 | 0 | 0 | 4 000 | 0 | 0 | 75 100 | 0 | 0 | 0 | 24 900 | 249 000 |
| Coûts d’appui | 16 250 | 0 | 0 | 3 100 | 0 | 0 | 9 763 | 0 | 0 | 0 | 3 237 | 32 370 |
| Financement approuvé par ExCom ($US) | Coûts de projet | 305 000 | 0 | 0 | 84 000 | 0 | 0 | 202 866 | 0 | 0 | 0 | 0 | 591 866 |
| Coûts d’appui | 29 750 | 0 | 0 | 7 620 | 0 | 0 | 19 345 | 0 | 0 | 0 | 0 | 56 715 |
| Financement total demandé pour approbation à la présente réunion ($US) | Coûts de projet | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 56 000 | 56 000 |
| Coûts d’appui | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 5 570 | 5 570 |

|  |  |
| --- | --- |
| **Recommandation du Secrétariat :** | Pour approbation globale |

**DESCRIPTION DU PROJET**

# Au nom du gouvernement de l’Éthiopie, le PNUD, à titre d’agence d’exécution principale, a présenté une demande de financement pour la quatrième et dernière tranche de la phase I du plan de gestion de l’élimination des HCFC (PGEH), pour un montant total de 61 570 $US, soit 31 100 $US  plus des coûts d’appui d’agence de 2 333 $US pour le PNUD, et 24 900 $US plus des coûts d’appui d’agence de 3 237 $US pour le PNUE.[[1]](#footnote-1) Cette présentation comprend un rapport périodique sur la mise en oeuvre de la troisième tranche, et le plan de mise en oeuvre de la tranche 2020-2021.

Rapport sur la consommation de HCFC

# Le gouvernement du Sri Lanka a estimé avoir consommé 10,00 tonnes PAO de HCFC en 2019, ce qui est inférieur de 28 pour cent à l’objectif de référence du HCFC pour la conformité. La consommation de HCFC pour 2015‑2019 est montrée au tableau 1.

**Tableau 1. Consommation de HCFC au Sri Lanka (2015-2019 – Données de l’Article 7)**

| **HCFC** | **2015** | **2016** | **2017** | **2018** | **2019\*** | **Référence** |
| --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- |
| **Tonnes métriques** |  |  |  |  |  |  |
| HCFC-22 | 187,45 | 191,68 | 164,97 | 187,46 | 181,81  | 218,40 |
| HCFC-123 | 0,00 | 0,00 | 1,98 | 0,00 | 0,00 | 0,00 |
| HCFC-141b | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 16,80 |
| **Total (tm)** | **187,45** | **191,68** | **166,95** | **187,46** | **181,81**  | **235,20** |
| **Tonnes PAO** |  |  |  |  |  |  |
| HCFC-22 | 10,31 | 10,54 | 9,07 | 10,31 | 10,00 | 12,00 |
| HCFC-123 | 0,00 | 0,00 | 0,04 | 0,00 | 0,00 | 0,00 |
| HCFC-141b | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 1,90 |
| **Total (tonnes PAO)** | **10,31** | **10,54** | **9,11** | **10,31** | **10,00** | **13,90** |

\* Estimation fournie par le PNUD.

# Depuis 2015, la consommation globale de HCFC a été inférieure à la consommation maximale admissible de 12,5 tonnes PAO en vertu du Protocole de Montréal et de l’accord entre le gouvernement et le Comité exécutif, en raison de la mise en oeuvre des activités du PGEH, notamment la mise à exécution du système d’autorisation et de contingentement, l’assistance technique dans le secteur de l’assemblage, la formation de techniciens et d’agents des douanes, et la sensibilisation du public en ce qui a trait au secteur de l’entretien des appareils de réfrigération et de climatisation résidentiels (RAC). La réduction de la consommation est aussi attribuable à l’introduction d’équipements RAC sans HCFC-22.

# *Rapport de mise en oeuvre du programme de pays*

# Le gouvernement du Sri Lanka a déclaré, dans son rapport de mise en oeuvre du programme de pays 2018, des données de consommation de HCFC sectorielles qui sont conformes aux données communiquées au titre de l’article 7 du Protocole de Montréal. Le rapport de mise en oeuvre du programme de pays de 2019 sera présenté d’ici le 1er mai 2020.

*Rapport de vérification*

# On était à vérifier la consommation de HCFC de 2016 à 2019 avant sa présentation à la quatrième tranche de financement du PGEH. Toutefois, en raison des imprévus associés à la pandémie du COVID‑19, le rapport n’avait pas encore été présenté lors de l’émission du présent document. Le PNUD prévoit que le rapport de vérification sera présenté d’ici la fin de juillet 2020, et au plus tard 12 semaines avant la 86e réunion, peu importe la situation.

# Rapport périodique sur la mise en oeuvre de la troisième tranche du PGEH

*Cadre juridique*

# En plus de l’ajout de la mise en oeuvre du système d’autorisation et de contingentement des importations et exportations de HCFC, le gouvernement a instauré des interdictions en ce qui a trait aux importations de HCFC-141b et de polyols prémélangés avec HCFC-141b, lesquelles sont respectivement en place depuis janvier 2015 et décembre 2015. En 2017, la méthodologie visant l’attribution de contingents de HCFC aux importateurs a été mise à jour, et on l’utilise depuis ce temps.[[2]](#footnote-2) L’interdiction d’importer et d’utiliser des équipements avec HCFC est en place depuis janvier 2018, et une proposition d’interdire l’importation de nouveaux équipements avec HCFC d’ici 2020 fait actuellement l’objet de discussion. Depuis le 1er janvier 2019, l’utilisation d’un appareil de récupération des frigorigènes est obligatoire dans tous les ateliers d’entretien des appareils RAC, et elle est obligatoire en vue de l’obtention d’un permis sur la protection de l’environnement (Environment Protection Licence). Le Sri Lanka a ratifié l’amendement de Kigali en septembre 2019.

# Le gouvernement du Sri Lanka a confirmé que le règlement de 2004 interdisant l’importation de substances réglementées déjà éliminées est en vigueur et que l’administration des douanes continue d’assurer le suivi de tous les SAO réglementés. Deux tentatives de commerce illicite de HCFC ont été décelées, et les expéditions ont été retournées au pays d’origine. Le gouvernement n’est pas au courant de l’utilisation ou des réserves de SAO éliminées au pays.

# En tout, 243 agents des douanes ont reçu une formation sur les toutes dernières méthodes de suivi et de prévention du commerce illicite de substances réglementées, surtout les HCFC. L’Unité nationale d’ozone (UNO) a publié un guide sur les codes du système harmonisé (Harmonized System)[[3]](#footnote-3) et la nomenclature des substances contrôlées en vertu du Protocole, le calendrier d’élimination des HCFC, et les règlements à l’intention des agents d’exécution et des importateurs. L’UNO a aussi fourni deux identificateurs de multiples frigorigènes aux autorités douanières.

# *Secteur de l’entretien en réfrigération*

# Les principales activités mises en oeuvre comprenaient les suivantes :

## Mise à jour, par la Commission de l’éducation professionnelle et technique (Technical and Vocational Education Commission), du plan de cours du RAC dans les institutions techniques, afin d’inclure une introduction au Protocole de Montréal et aux pratiques de récupération, recyclage et régénération;

## Cinq ateliers de formation sur les bonnes pratiques d’entretien pour 238 techniciens du secteur de l’entretien, de l’installation et de l’assemblage des RAC; et 30 ateliers de formation de 1 261 techniciens du secteur informel;

## Au total, 199 unités de climatisation résidentielle, d’une charge totale de 520 kg de HCFC‑22, ont été remplacées par de nouveaux climatiseurs avec HFC-32, dotés d’une capacité de refroidissement allant de 9 000 à 24 000 BTU/h[[4]](#footnote-4). La plus grande partie du HCFC-22 a été récupérée et régénérée par l’entrepreneur en entretien, à titre de condition préalable à l’attribution de l’incitatif;

## Un centre de récupération a été établi en juin 2018, le premier d’un total de neuf centres établis à la suite de l’établissement du PGEH. Des jeux de machine de réclamation et de récupération ont été achetés et distribués. Et l’on a réuni les intéressés afin de promouvoir la récupération et la régénération des frigorigènes. Cette activité permet d’épargner une tonne de HCFC par année; et

## Ateliers sur l’accroissement de la sensibilisation aux obligations d’élimination des HCFC, règlements du pays, et technologie sans SAO et à faible potentiel de réchauffement de la planète (GWP), pour les importateurs, ingénieurs, et utilisateurs finals.

*Bureau de gestion des projets*

# Un bureau de gestion des projets a été formé dans le cadre de l’Unité nationale d’ozone (UNO) à titre d’instrument de mise en oeuvre du projet. Le bureau de gestion des projets a fourni du soutien par l’entremise de stratégies de développement dans le cadre de chaque sous-élément du PGEH; la coordination avec les parties intéressées et les agences d’exécution pour les activités de mise en oeuvre; l’élaboration et le maintien d’une base de données des fournitures de HCFC et de leurs utilisateurs; et la collaboration étroite avec des spécialistes techniques et des agences de mise en oeuvre en ce qui a trait aux questions de mise en oeuvre. Le budget du bureau de gestion des projets au montant de 27 766 $US pour la troisième tranche a été déboursé pour le personnel et les consultants (16 000 $US), les déplacements, les ateliers et les réunions (5 500 $US), et diverses autres dépenses de bureau (6 266 $US).

Niveau de décaissement des fonds

# Au 29 février 2020, la totalité du financement approuvé jusqu’à maintenant (591 866 $US), avait été déboursé.

Plan de mise en oeuvre de la quatrième et dernière tranche du PGEH

# Les activités suivantes seront mises en oeuvre entre juillet 2020 et décembre 2021 :

## Finalisation et publication dans la National Gazette (Gazette Nationale) des règlements visant à bannir les importations de nouveaux équipements avec HCFC; ateliers de formation destinés à 20 agents de douanes et agents d’exécution sur les règlements existants et nouveaux des équipements avec HCFC et RAC (PNUE) (2 000 $US);

## Ateliers en bonnes pratiques d’entretien destinés à 160 techniciens en équipements de climatisation individuels (RAC); et programmes de sensibilisation aux nouvelles technologies RAC pour les ateliers d’entretien (PNUE) (14 000 $US);

## Achat de deux unités de récupération pour les centres de formation et poursuite du programme incitatif visant à remplacer 41 unités supplémentaires de climatiseurs résidentiels avec HCFC-22 (PNUD) (18 866 $US);

## Ateliers de sensibilisation et de formation pour les importateurs et les utilisateurs finals sur les plus récentes politiques et les plus récents règlements en matière d’élimination des HCFC, le programme de récupération et de régénération, et le programme incitatif visant à remplacer les unités de climatisation résidentielles (PNUE) (8 900 $US); et

## Suivi des activités de projet du PGEH (personnel et consultants 7 000 US, déplacement et réunions 2 000 $US, dépenses de bureau 3 234 $US), PNUD (12 234 $US).

**OBSERVATIONS ET RECOMMANDATION DU SECRÉTARIAT**

**OBSERVATIONS**

Rapport sur la consommation de HCFC

#  La quatrième tranche de la phase I du PGEH exige la présentation d’un rapport de vérification. En soulignant que l’achèvement de ce rapport serait reporté étant donné les entraves découlant de la pandémie du COVID-19, et que la consommation estimative de HCFC en 2019 était de 28 pour cent inférieure à la valeur de référence, le Secrétariat recommande, pour examen par le Comité exécutif, l’approbation de cette demande de tranche de financement, sur une base exceptionnelle et sans établir de précédent, en étant entendu que :

## On demandera au trésorier de transférer le financement approuvé au PNUD et au PNUE;[[5]](#footnote-5)

## Le PNUD s’était engagé à présenter le rapport de vérification au plus tard 12 semaines avant la 86e réunion;

## La recommandation comprise dans le rapport de vérification serait traitée lors de la mise en oeuvre de la quatrième tranche et que les mesures mises en oeuvre à cette fin seraient incluses dans le rapport périodique de la phase I du PGEH à présenter avec la demande du pays pour son étape II du PGEH; et

## Si le gouvernement du Sri Lanka ne se conformait pas à son accord avec le Comité exécutif, des mesures pertinentes seraient prises par le Comité exécutif.

Rapport périodique sur la mise en oeuvre de la troisième tranche du PGEH

*Cadre juridique*

# Le gouvernement du Sri Lanka a émis un contingent d’importation de 9,14 tonnes PAO de HCFC pour 2020, ce qui est conforme aux objectifs du Protocole de Montréal. Le gouvernement conservera environ 0,5 tonne PAO (soit 5 pour cent du contingent) à des fins d’imprévus.

*Secteur de l’entretien en réfrigération*

# Le Secrétariat a demandé des explications sur l’utilisation obligatoire d’une unité de récupération des frigorigènes dans tous les ateliers d’entretien. Le PNUD a indiqué que le gouvernement exige que tous les grands ateliers obtiennent un Permis de protection de l’environnement (Environnement Protection License), qui exige la récupération et le recyclage obligatoires des frigorigènes lors de l’entretien des équipements. Le Ministère des Industries, en collaboration avec le Ministère de l’Environnement, a présenté un programme de prêts pour les petites et moyennes entreprises engagées dans des entreprises respectueuses de l’environnement. L’UNO pourrait ainsi aider les ateliers de service à obtenir des prêts afin de se procurer les équipements de récupération et de recyclage obligatoires. Ainsi, le gouvernement fait en sorte que chaque atelier d’entretien, qui procède à la formation de techniciens, pourra gérer la demande de HCFC pour l’entretien et assurer la conformité aux engagements du Protocole de Montréal.

# À la 84e réunion, le PNUD a présenté un rapport sur la mise en oeuvre du programme incitatif au Sri Lanka,[[6]](#footnote-6) résumé ci-dessous :

## Sur la base des résultats préliminaires, le gouvernement peut promouvoir l’utilisation d’équipements avec HFC-32 comme remplacement approprié aux équipements avec HCFC-22; un programme solide de sensibilisation a été mis en place; pour le moment, les importateurs d’équipements RAC sont au courant de l’existence et des caractéristiques techniques des équipements avec HFC-32 et ils ont accès aux principaux fournisseurs dans le monde;

## On a recommandé d’inclure une clause aux lignes directrices d’approvisionnement du gouvernement afin de prioriser l’achat de climatiseurs individuels (RAC) avec frigorigènes à faible potentiel de réchauffement de la planète; en outre, l’utilisation de technologies à faible réchauffement de la planète avait été intégrée au Conseil du bâtiment durable du Canada (Green Building Guidelines);

## L’Unité nationale d’ozone (UNO) a fourni à des techniciens en climatisation individuelle (RAC) une formation sur la manutention des frigorigènes inflammables;

## Actuellement il n’existe aucun suivi du programme. Toutefois, on croit que les clients sont ouverts à l’adoption de nouvelles technologies (HFC-32  R-290). L’UNO continue de suivre les tendances des marchés; et

## Au début du programme, l’utilisation de frigorigènes inflammables représentait une barrière à la pénétration des marchés, et elle demeure un frein important à l’introduction d’unités avec R-290. Toutefois, le programme incitatif a été d’une importance critique au soutien de la pénétration du marché de la technologie HFC-32, où des paiements incitatifs aux utilisateurs finals aidaient à faire le pont de la différence de coût des équipements avec HFC-32. Le gouvernement recommande fortement de poursuivre l’utilisation d’incitatifs similaires dans le cadre de la phase II du PGEH.

# Le PNUD a indiqué que la phase I du PGEH du Sri Lanka sera terminée d’ici le 31 décembre 2021, tel que l’indique le paragraphe 14 de l’accord.

Mise en oeuvre d’une politique sur l’égalité des sexes[[7]](#footnote-7)

# Le Secrétariat a pris note que le gouvernement du Sri Lanka s’était engagé à respecter la politique d’égalité des sexes durant la mise en oeuvre du PGEH. Durant la quatrième tranche, on fera la promotion de la participation des femmes lors de l’organisation du programme de formation et de renforcement des capacités, dans des activités de vulgarisation et la distribution d’outils et d’équipements.

Durabilité de l’élimination des HCFC

# Le gouvernement du Sri Lanka est doté de solides mesures légales visant à contrôler l’importation de HCFC et d’équipements avec HCFC. Les activités d’optimisation des ressources des douanes pour l’élimination des HCFC relèvent du Bureau des douanes. Le gouvernement met en oeuvre un prêt écologique visant à aider les ateliers d’entretien en réfrigération à se procurer les équipements obligatoires de recyclage et de récupération. On offre aux techniciens d’entretien des cours de formation leur permettant de conserver à jour leurs compétences et leurs renseignements. On est à élaborer la certification officielle des techniciens, et elle sera mise en oeuvre pendant la phase II du PGEH. Le programme incitatif permettant de remplacer les équipements de climatisation résidentielle favorise et accroît la sensibilisation à l’utilisation d’équipements à faible potentiel de réchauffement de la planète. Toutes ces mesures assureront la durabilité de l’élimination des HCFC au pays.

Conclusion

# Le gouvernement du Sri Lanka continue d’être en conformité avec les objectifs du Protocole de Montréal et son accord avec le Comité exécutif. Le système d’autorisation et de contingentement est opérationnel. Une interdiction d’importer des équipements usagés avec HCFC est en vigueur et les importations de nouveaux équipements avec HCFC sont en cours de discussion et prévues pour 2020. On continue de former des agents des douanes et d’exécution et des techniciens d’entretien, et le soutien des équipements est fourni avec les instructions de formation. Le programme de récupération et de régénération et le programme incitatif visant à encourager l’utilisation de solutions de remplacement à faible réchauffement de la planète avancent. Le financement approuvé jusqu’à maintenant a été entièrement décaissé. Comme le rapport de vérification n’a pu être terminé et présenté au moment de l’émission du présent document en raison des imprévus liés à la pandémie du COVID-19, le Secrétariat recommande l’approbation globale de la quatrième tranche, en étant entendu que le PNUD s’est engagé à ce que le rapport de vérification soit présenté au Secrétariat au plus tard 12 semaines avant la 86e réunion.

**RECOMMANDATION**

# Le secrétariat du Fonds recommande que le Comité exécutif prenne note du rapport périodique sur la mise en oeuvre de la troisième tranche de la phase I du plan de gestion de l’élimination des HCFC (PGEH) du Sri Lanka. Il recommande aussi l’approbation globale de la quatrième et dernière tranche de la phase I du PGEH du Sri Lanka, ainsi que le plan de mise en oeuvre de la tranche correspondante de 2020-2021, au niveau de financement indiqué dans le tableau ci-dessous, sur une base exceptionnelle et sans établir de précédent, et en étant entendu que :

## On demanderait au trésorier de transférer le financement approuvé au PNUD et au PNUE lors de son approbation;

## Le PNUD s’est engagé à présenter le rapport de vérification au plus tard 12 semaines avant la 86e réunion;

## Les recommandations incluses dans le rapport de vérification soient traitées durant la mise en oeuvre de la quatrième et dernière tranche de la phase I du PGEH et que les activités mises en oeuvre à cette fin seraient incluses dans le rapport périodique de la phase I du PGEH à être présenté comme partie de la demande pour la phase II du PGEH du Sri Lanka; et

## Si le rapport de vérification a confirmé que le Sir Lanka n’avait pas été en conformité avec le Protocole de Montréal et son accord avec le Comité exécutif, le Secrétariat en informerait le Comité exécutif afin que les mesures pertinentes, entre autres la clause de la pénalité, soient envisagées pour la 86e réunion.

|  | **Titre du projet** | **Financement** **du projet** **($US)** | **Coûts d’appui ($US)** | **Agence d’exécution** |
| --- | --- | --- | --- | --- |
| (a) | Plan de gestion de l’élimination des HCFC (phase I, quatrième tranche) | 31 100 | 2 333 | PNUD |
| (b) | Plan de gestion de l’élimination des HCFC (phase I, quatrième tranche) | 24 900 | 3 237 | PNUE |

|  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- |
|  |  |  |  |  |

1. Selon la lettre du 12 mars 2020 du directeur de l’Unité nationale d’ozone du Sri Lanka au PNUD. [↑](#footnote-ref-1)
2. Quatre-vingt-quinze pour cent du contingent est attribué aux entreprises RAC qui peuvent prouver une consommation de HCFC supérieure à 680 kg/par année au cours des cinq dernières années. Les 5 pour cent qui restent sont réservés à des fins d’urgence. [↑](#footnote-ref-2)
3. Harmonized Commodity Description and Coding System. [↑](#footnote-ref-3)
4. BTU par heure. [↑](#footnote-ref-4)
5. La décision 72/19(b) indique que, lorsque le rapport de vérification n’est pas prêt à temps, le virement des sommes approuvées aux agences d’exécution ne se fera que sur réception du rapport de vérification par le Secrétariat confirmant que le pays est en conformité. Étant donné les circonstances, on propose que, sur une base exceptionnelle, les fonds soient transférés à l’agence au moment de l’approbation. [↑](#footnote-ref-5)
6. Annexe II du document UNEP/OzL.Pro/ExCom/84/63 [↑](#footnote-ref-6)
7. La décision 84/92(d) demandait aux agences bilatérales et aux agences d’exécution d’appliquer la politique opérationnelle de gendérisation durant l’ensemble du cycle de projet. [↑](#footnote-ref-7)